

MAIRIE DE LIVILLIERS

10 RUE DE LA CHAISE

95300 LIVILLIERS

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune LIVILLIERS

se réunira, en séance ordinaire le 08 mars 2018, à 20 heures 30.

Objet de la réunion

1/ Eglise - réception des travaux
2/ Refus de transférer le PLU à la Communauté communes (délibération)
3/ Modification de la délibération 2014/06/003 délégations consenties au Maire (délibération)
4/ Adhésion de la commune de Marines au SIARP
5/ Indemnité de conseil allouée au comptable du Trésor
6/ Comptes rendus de commissions : Communauté des communes, SMIRTOM, SIARP, Conseil d'Ecole du 1^{er} février 2018 ;
QUESTIONS DIVERSES :

Fait à LIVILLIERS, le 27 février 2018

Le Maire
Le Maire

Marion WALTER

